

DEPARTEMENT Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT Briey
CANTON Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022_11_11

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 24 novembre 2022

<p>Nombre de membres en exercice : 19</p> <p>Date de convocation : 19 novembre 2022</p> <p>Affichage du compte-rendu le : 25 novembre 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p>Présents : MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, M. ARROUGÉ Daniel, M. MAHJOUBI Jawad, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p>Représentés : M. THIRIET Mathieu (par Mme WEBER Sophie), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p>Excusée : Mme DERFALOU Soumia</p>
---	--

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Marché mise en place d'un système de vidéoprotection – avenant 1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu sa délibération en date du 2 décembre 2021 approuvant le programme de déploiement d'un système de vidéoprotection et autorisant Monsieur le Maire à signer, exécuter et régler les marchés, Vu l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande signé avec la société COTTEL RESEAUX de 57070 METZ en date du 16 juin 2022, comprenant une tranche ferme et deux tranches optionnelles,

Vu la notification de la tranche ferme en date du 20 juin 2022 pour un montant de 159 421,20 € HT,

Considérant que le déroulement du chantier amène un certain nombre de modifications - *transfert du déport gendarmerie vers la tranche optionnelle 1, transfert du point haut Eglise vers la tranche optionnelle 1* -, et d'adaptations techniques – *réalisation d'une liaison génie civil complémentaire Parc Eugénie Cotton* -, nécessitant la passation d'un avenant intégrant les plus et moins-values,

Vu l'offre de la société COTTEL RESEAUX d'un montant de 2 902,60 € H.T.,

Vu l'avis du bureau d'étude INGENIS CONSULTING, Maître d'œuvre,

Sur proposition de la commission des travaux,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société COTTEL RESEAUX l'avenant n°1 relatif au marché de mise en place d'un système de vidéoprotection ramenant le montant de la tranche ferme à 139 077,70 € HT, soit une diminution de 13 % :

Montant initial du marché :	159 421,20 € HT
Montant des prestations en moins-value :	- 23 246,10 € HT
Montant des travaux supplémentaires :	+ 2 902,60 € HT
Nouveau montant du marché :	139 077,70 € HT

- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 – section investissement - opération 147.

**Pour extrait certifié conforme,
Fait à PIENNES, le 25 novembre 2022**

**Le Maire
Matthieu CALVO**



**Le Secrétaire,
Franck LARMUSIAUX**

